



Réf. : CB/BD/RD/SD A-2025-PM-168
Dossier suivi par : Police Municipale
Tél. : 03.23.84.87.09
Mail : policemunicipale@ville-chateau-thierry.fr
Date : 04/07/2025

ARRÊTÉ N° A-2025-PM-168
ARRÊTÉ TEMPORAIRE RELATIF AU STATIONNEMENT INTERDIT

ABROGATION
Rue de Tillancourt

Le Maire de la ville de Château-Thierry,

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'arrêté municipal n° A-2025-PM-109 du 13 mai 2025,
Vu l'arrêté municipal n° A-2025-PM-121 du 28 mai 2025 portant autorisation à la Société LE BATIMENT ASSOCIÉ de stationner 2 véhicules rue de Tillancourt à l'angle de la rue du Parc du 26 mai au vendredi 25 juillet 2025,

Considérant les constatations des policiers municipaux en date du 4 juillet 2025, par lesquelles la zone délimitée par la Société LE BATIMENT ASSOCIÉ est supérieure à 2 emplacements de véhicules dont une entrée carrossable,

Considérant que la Société LE BATIMENT ASSOCIÉ n'a pas respecté les conditions d'occupation dénoncées par l'arrêté municipal n° A-2025-PM-121 du 28 mai 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 : Abrogation

L'arrêté municipal n° A-2025-PM-121 du 28 mai 2025 est abrogé.

ARTICLE 2 : Recours administratif

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Tribunal Administratif
14 rue Lemercier – 80011 Amiens Cedex 1

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police de Château-Thierry,
- La Direction Générale des services de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction des Services Techniques de la Ville de Château-Thierry,
- La Direction du service communication de la ville de Château-Thierry,
- Le service de la Police Municipale,
- Société LE BATIMENT ASSOCIÉ,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Pour le Maire,

L'adjointe déléguée à la sécurité, la tranquillité publique
et à l'administration

Chantal BONNEAU



Notification le 04/07/2025
Publication le 04/07/2025